

SECRETARIAT GENERAL

Le Premier Ministre

23 NOV. 2017

444

Paris, 15 novembre 2017

Monsieur le Secrétaire général,

C'est avec regret que j'ai appris votre décision de ne pas répondre favorablement à la demande d'audition du Comité Action publique 2022. Si je respecte la position de votre organisation, il me semble néanmoins nécessaire de vous apporter plusieurs précisions sur le sens et les objectifs poursuivis par le programme de transformation publique lancé le 13 octobre dernier dont le Comité CAP 22 constitue l'un des volets.

C'est précisément pour éviter toute réduction aveugle et toute logique de rabout dans la gestion de nos finances publiques que j'ai souhaité, avec le Président de la République, lancer Action publique 2022. Ce programme poursuit trois objectifs distincts mais conciliables auxquels le Gouvernement répondra de manière équilibrée : l'amélioration de la qualité de services publics, la modernisation des conditions de travail des agents et la réduction du poids de la dépense publique.

J'ai souhaité qu'Action publique 2022 débute par une phase de diagnostic (octobre 2017 à mars 2018), afin de mettre en perspective les questions stratégiques qui se posent et croiser les attentes et les expertises de l'ensemble des parties prenantes, que sont les agents, les citoyens et les experts du Comité CAP22.

À cet égard, CAP 22 comprend des personnalités aux profils très variés dont près de la moitié exerce ou a exercé des fonctions au sein du secteur public. C'est de la variété de ces profils que je souhaite faire émerger des propositions et un regard différent sur l'action publique. Pour autant, CAP22 est un comité indépendant et ses conclusions n'engageront pas le Gouvernement. Les plans de transformations ministériels, qui pourront s'inspirer de ses recommandations, seront élaborés dans un second temps et me seront soumis, ainsi qu'au Président de la République, pour arbitrage avant la fin du premier semestre 2018.

S'agissant de l'implication des organisations syndicales, j'ai demandé au ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, de veiller à leur étroite association dans l'ensemble des volets d'Action publique 2022 : le comité CAP22, le Forum de l'Action publique et les cinq chantiers de transformation interministériels. C'est le sens du courrier que le ministre a adressé le 12 octobre à l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique. J'ai par ailleurs demandé à Gérald Darmanin de travailler à la constitution d'un comité de suivi d'Action publique 2022 impliquant l'ensemble des organisations syndicales. Je souhaite vivement que votre organisation y prenne une part active pour y être force de propositions.

Monsieur Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT
263, rue de Paris
93516 MONTREUIL Cedex

Mon cabinet ainsi que le ministre de l'action et des comptes publics se tiennent à votre disposition pour continuer à échanger sur les modalités d'association de votre organisation au programme Action publique 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Edouard PHILIPPE